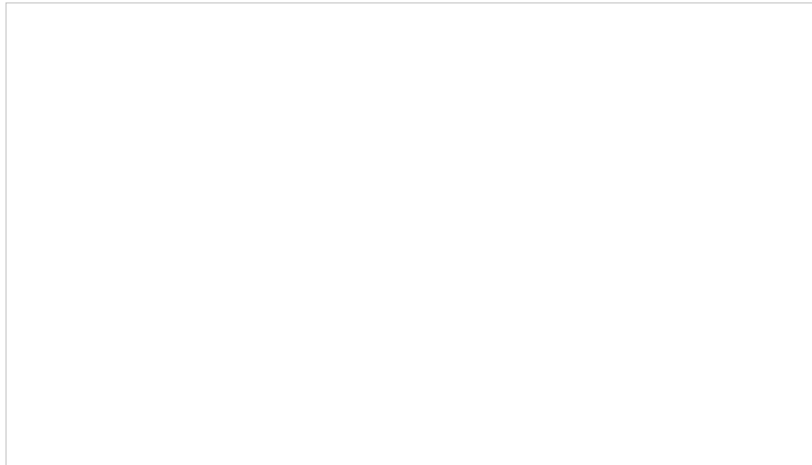


## Covid-19 : Pas de risque de pénurie

18/03/2020



## Actus Agricoles

**Dans un communiqué du 18 mars 2020, le ministère de l'Agriculture veut enrayer la panique qui saisit nombre de français qui dévalisent les magasins d'alimentation.**

« Depuis le début de la propagation du virus Covid-19, les agriculteurs et les salariés des coopératives, des PME, des industries de l'agroalimentaire et des distributeurs ont répondu présents pour sécuriser le processus de production et d'approvisionnement des denrées alimentaires. C'est un enjeu crucial et stratégique pour notre pays car la santé et l'alimentation sont les deux principales préoccupations de nos concitoyens depuis le début de la crise. »

Le ministre rappelle le rôle essentiel de ces acteurs pour produire une alimentation de qualité, sûre et tracée ainsi que celui de nos infrastructures et celui des agents de l'état assurant la sécurité sanitaire. « Grâce à leurs engagements et leurs sens des responsabilités, le ministre indique qu'il n'y a aucun risque de rupture dans la chaîne d'approvisionnement des magasins, les marchés alimentaires ou des halles. »

« Par conséquent, chacun doit être responsable et serein dans son acte d'achat en faisant ses courses tous les 2-3 jours et continuer à diversifier son alimentation avec des produits frais de saison, de la viande, des œufs, des produits de la mer, des protéines végétales... Le bon équilibre alimentaire est également un élément favorisant une bonne santé. »

### **Continuité du transport**

Le gouvernement rappelle par ailleurs que le secteur du transport de marchandises, toutes activités confondues, les ports et les entreprises des places portuaires, ainsi que la chaîne logistique restent en activité pour assurer la continuité de l'activité économique et des industries de notre pays.

Pour ce qui concerne l'alimentaire, malgré des rayons momentanément vides, l'ensemble des professionnels réaffirment que les stocks de marchandises alimentaires et de produits de première nécessité sont suffisants pour assurer l'approvisionnement de la population française pour plusieurs semaines.

Afin d'améliorer la fluidité des réapprovisionnements des commerces par la chaîne logistique, un certain nombre de mesures ont été abordées lors d'un échange qui a réuni l'ensemble des parties prenantes aujourd'hui. Elles feront l'objet d'une formalisation précise dans les prochaines heures et seront mises en œuvre dans les délais les plus brefs.

Enfin, le Gouvernement a décidé de prendre de son côté l'ensemble des décisions nécessaires pour permettre aux acteurs des différents maillons de la chaîne logistique d'accomplir leur mission. Il s'agit en particulier de permettre aux collaborateurs de se rendre sur le lieu de travail ou de production, de maintenir ouverts de façon dérogatoire les commerces ou services indispensables à la chaîne logistique (stations-services y compris les points alimentaires, les centres routiers, les garages pour les poids-lourds, les équipements sanitaires des aires de service, etc.). Le cas échéant, des dérogations seront accordées pour assurer la fluidité des opérations de transport.

**Un point est organisé chaque jour entre le gouvernement et toute la filière afin de suivre l'évolution de la situation et de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.**

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/covid-19-pas-de-risque-de-penurie/>